



agir ensemble

Appel à projets 2023

Faciliter le logement intergénérationnel

■ Date limite de réception : 15 mai 2023



La Mutualité Sociale Agricole, organisme de protection sociale, assure la couverture des risques sociaux de la population agricole (salariés agricoles et non-salariés agricoles ainsi que leurs familles). Interlocuteur unique de ses ressortissants, la MSA les accompagne tout au long de leur vie en leur assurant une protection sociale globale. Grâce à son guichet unique, en un seul lieu, elle verse toutes les prestations des quatre branches de la Sécurité sociale (maladie, vieillesse, famille, recouvrement, accident de travail et maladie professionnelle).

Contexte et Enjeux de l'appel à projets

Depuis 2017, la MSA Provence Azur déploie des appels à projets afin de soutenir des initiatives originales et/ou à caractère expérimental déployées sur les départements des Bouches-du-Rhône, de Var et des Alpes Maritimes.

Selon l'Insee, le nombre de personnes en perte d'autonomie devrait atteindre 4 millions dans l'Hexagone en 2050, contre 1,5 million aujourd'hui. Un Français sur quatre aura 65 ans ou plus. En France, ces phénomènes de vieillissement affectent différemment les territoires français et notamment ceux situés en zone rurale.

C'est pourquoi la MSA développe une politique dynamique afin de répondre aux difficultés ou aux besoins de logement habituellement identifiés en milieu rural pour les ressortissants agricoles et les populations vivant sur ces territoires.

Les projets d'habitats intergénérationnels apportent une réponse aux difficultés pour certains jeunes de se loger, mais également à l'isolement et la solitude de certaines personnes âgées, facteur aggravant de la perte d'autonomie.

L'habitat intergénérationnel est un ensemble de logements accueillant des personnes d'âges et de situations différents : étudiants, familles, personnes âgées et personnes en perte d'autonomie. Le logement intergénérationnel doit créer une dynamique de convivialité, de solidarités de voisinage et d'échange d'expérience, pour laquelle les résidents sont contributeurs et bénéficiaires.

L'objectif recherché est que les personnes cohabitent ensemble dans le but d'apporter conjointement une aide sociale, une assistance mutuelle qu'elle soit psychologique, physique ou économique. Cette cohabitation doit permettre aux personnes de lutter contre l'isolement, d'échanger des savoirs et de se sentir en sécurité.

La MSA Provence Azur, souhaite par cet appel à projets, soutenir les initiatives locales d'habitats intergénérationnels en zone rurale ou péri-urbaine. Les habitats doivent être portés par une structure porteuse à but non lucratif. **La MSA ne financera par des initiatives individuelles de colocation intergénérationnelle (ou cohabitation intergénérationnelle).**

Niveau géographique et population cible

Les projets présentés doivent être créés dans l'un des 3 départements composant la circonscription de la MSA Provence Azur : Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône et Var.

Les projets proposés et financés devront pouvoir s'adresser aux ressortissants agricoles de la MSA ou être déployés sur des territoires ruraux, péri-urbains ou ayant un taux population agricole représentatif. **Comment savoir si mon territoire est rural ou s'il a un taux de population agricole représentatif ?** Ces éléments peuvent être recherchés sur le site geomsa.msa.fr

Dépenses finançables

L'appel à projets financera les dépenses liées à la réalisation du projet :

- l'ingénierie de projet,
- l'aide au démarrage pour la création d'un service ou d'un dispositif local,
- l'expérimentation d'une démarche ou d'une méthode,
- l'élaboration et la réalisation d'outils,
- la participation à un projet local (ex : production d'offre de logements, programme d'auto réhabilitation, financement d'espaces communs au sein d'une opération de logements pour les jeunes, d'habitat regroupé pour les personnes âgées ou les personnes handicapées).

Dans tous les cas, des co-financements seront attendus sur le projet, la MSA Provence Azur ne pouvant pas en être le seul financeur.

Critères et modalités de sélection des projets

Cet appel à projets s'adresse aux structures à but non lucratif d'intérêt général (associations, établissements publics, collectivités locales, Mairies, ...).

Après validation technique des dossiers par la MSA, les projets seront présentés au jury composé des membres du Comité d'Action Sanitaire et Sociale de la MSA Provence Azur pour déterminer les projets, les structures retenues ainsi que les montants attribués.

Les projets seront étudiés et sélectionnés à partir des critères suivants :

- Le projet, la cohérence du plan d'actions en lien avec les éléments du cahier des charges
- Les partenaires identifiés pour le déploiement et le financement du projet
- Le territoire et le public visé (attendu : déploiement en zone rurale ou auprès d'un public agricole représentatif = ces éléments peuvent être recherchés sur le site geomsa.msa.fr)
- Le pilotage et l'évaluation (il est attendu une description détaillée des actions envisagées et des différentes étapes de mise en œuvre).
- Le caractère innovant du projet
- La capacité à mettre en œuvre le projet et la cohérence des moyens mobilisés par rapport aux objectifs visés

Modalités de dépôt des dossiers

Pour déposer un projet, envoyez les documents suivants par mail avant le 15 mai 2023 :

- CERFA de demande de subvention (n°12156*05 disponible sur service-public.fr)
- Statuts de la structure et liste nominative et actualisée des administrateurs
- Rapport d'activité de la dernière période approuvée
- PV de l'AG ayant approuvé le rapport d'activités et le compte de résultats transmis,
- Relevé d'identité bancaire
- Tout autre document susceptible d'apporter des précisions sur le projet.

Adresses mail pour déposer son projet :

appelprojets.blf@provence-azur.msa.fr
msapa.actionsociale@gmail.com

Attention, la boîte email étant limitée, merci d'envoyer les pièces justificatives avec plusieurs emails (ou par cloud) et d'être attentif à recevoir un accusé de réception de votre projet.

Contact – demande de renseignements

MSA Provence Azur - Service Action Sanitaire et Sociale

Départements des Bouches-du-Rhône et Alpes Maritimes :

- Julie Diederichs 06.42.86.88.09 diederichs.julie@provence-azur.msa.fr
- Morgane Maillarbaux 04 91 16 59 68 maillarbaux.morgane@provence-azur.msa.fr
- Marion Barcelo 04.91.16.58.87 barcelo.marion@provence-azur.msa.fr

Département du Var :

- Marie Tireau 04.94.69.68.88 tireau.marie@provence-azur.msa.fr
- Laura Bosnjak 04.94.12.32.25 bosnjak.laura@provence-azur.msa.fr

L'information relative aux projets retenus sera diffusée avant le 31 aout 2023.

Modalités de versement du financement

Les projets retenus bénéficieront d'un soutien financier pouvant aller jusqu'à 10 000 €, dont une partie sera versée à la signature de la convention, et une partie lors de l'envoi d'un bilan.

Les projets devront être engagés dans les 6 mois à compter de la date de signature de la convention avec la MSA.